

BRADERIE de LANDAS le 15 septembre 2019 de 8h à 13h

Organisée par la Musicale de Landas

Inscriptions : Lors des permanences **AU FOYER RURAL** (au pied de l'église) à LANDAS

- **Lundi 9 septembre : INSCRIPTION SPÉCIALE RIVERAINS** (les riverains peuvent pré-réserver leur emplacement par e-mail (musicaledelandas@gmail.com) en précisant les numéros souhaités au sol devant chez eux.)

De 19h à 20h pour les numéros de maison pairs, de 20h à 21h pour les numéros de maison impairs.

- **Mardi 10 septembre de 19h à 20h : INSCRIPTION SPÉCIALE LANDASIENS** (autres que riverains)

- **Jeudi 12 septembre de 18h30 à 20h** pour tous

- **Dimanche 15 septembre : inscriptions sur place (maison associations 1) de 6h30 à 8h**

PAS DE RESERVATION PAR TELEPHONE

Par courrier (avec ce formulaire rempli, chèque, copie de la pièce d'identité, n° d'immatriculation de la voiture, n° de portable, photocopie du KBIS pour les commerçants et enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour recevoir les laissez-passer et les emplacements) à l'adresse : Edith Hache - 64 rue Albert Lagache - 59310 Landas

BULLETIN D'INSCRIPTION

- 1 - IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE CIRCULER DANS LA BRADERIE ENTRE 8H et 13H
- 2 - Remise des places et des laissez-passer lors de l'inscription. En cas d'absence, les droits d'inscription ne seront en aucune façon remboursés et dès 8h00 toute place non occupée sera attribuée par l'Organisateur.
- 3 - Le prix des places est fixé à 6 euros la tranche de 4 mètres (la première place à moitié prix pour les riverains).
- 4 - Respecter la largeur du passage minimum de 4 mètres pour les services de protection.
- 5 - Interdiction de vente d'animaux, de couteaux, instruments tranchants, armes.
- 6 - Toute vente ambulante est interdite.
- 7 - Il est absolument interdit de planter des piquets dans le tarmacadam des trottoirs et de la chaussée.
- 8 - Toute infraction à cette réglementation pourra entraîner une exclusion définitive. L'organisateur pourra requérir la gendarmerie pour expulser l'indiscipliné.
- 9 - Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.
- 10 - Chacun devra laisser son emplacement propre et sera tenu responsable des détériorations causées par son étalage.
- 11 - Pour des raisons de sécurité, les promenades à cheval et poney sont interdites.

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE

VILLE..... CODE POSTAL.....

EMAIL..... TEL.....

PIÈCE D'IDENTITÉ : Carte d'identité Permis Passeport

Numéro..... délivré(e) le..... par.....

N° d'immatriculation du véhicule qui viendra le jour de la braderie :

Pour les commerçants

Dénomination sociale.....

Registre du Commerce.....

Siège Social de la personne représentée

Longueur demandée (par tranche de 4 mètres) soittranches X 6 € = €

Mode de paiement : Espèces Chèque

Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement de la Braderie de Landas.

Signature